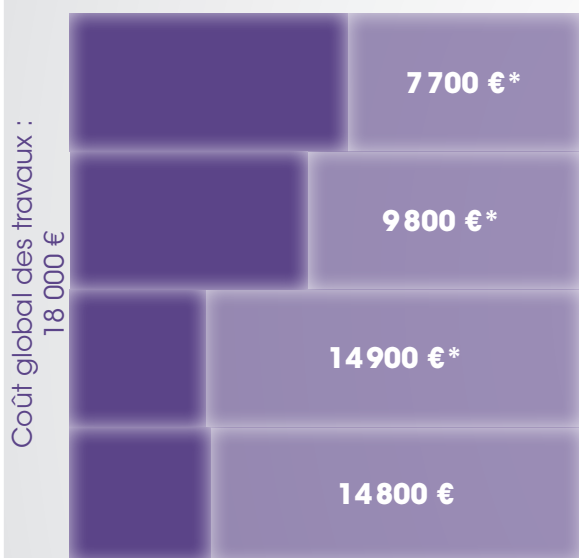
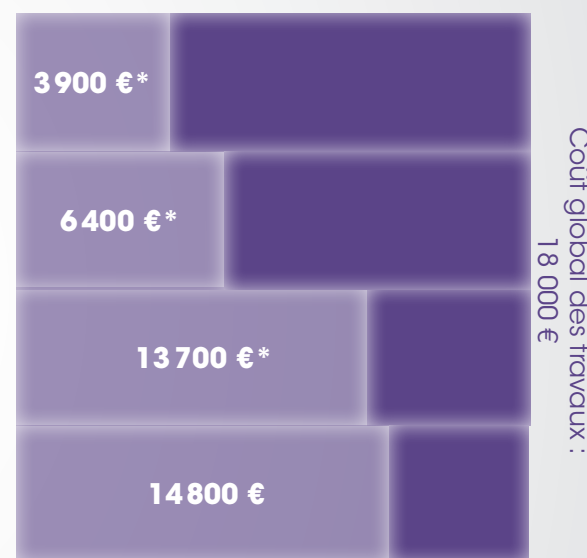


Le nouveau plan de rénovation énergétique des logements : plus incitatif et ciblé sur les ménages les plus modestes

Reste à charge avec le système actuel



Reste à charge avec le nouveau plan



- Part des travaux payée par les ménages
- Part des travaux prise en charge par les subventions publiques

* Hors avantage lié à l'éco-PTZ